

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

Décision N° CC-DEC-2024-027

**Portant signature du devis de la société DELAMARE TP pour le curage  
du fossé entre la déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque et la voie  
SNCF**

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,  
Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2020-034 du 16 juillet 2020 , déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu la demande de la DREAL de procéder au curage du fossé se trouvant entre la déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque et la voie SNCF,  
Vu le devis de la société DELAMARE pour un montant de 14 208€ HT relatif à des travaux de curage,

Considérant la nécessité d'entretenir les fossés qui se trouvent le long de la déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque,

**DECIDE**

De signer le devis de la société DELAMARE TP pour le curage du fossé entre la déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque et la voie SNCF pour un montant de 14 208€ HT

Fait à Pont l'Evêque, le 03 juillet 2024

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de  
légalité et publication dématérialisée mise en ligne le  
.....08/...07.../2024..

Le Président, M. Hubert  
COURSEAUX

Hubert COURSEAUX  
Le 05/07/2024 à 09h35



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 08/07/2024

Application agréée E-legalite.com